

Avis d'ébullition de l'eau du robinet

A tous les consommateurs de

De récentes analyses de l'eau du robinet ont démontré que les eaux potables distribuées à ... ne sont pas conformes aux normes bactériologiques d'une eau destinée à la consommation humaine. Afin de prévenir tout problème de santé, les habitants sont appelés à utiliser de l'eau préalablement bouillie pendant au moins 5 minutes ou de l'eau embouteillée pour les usages suivants, et ce jusqu'à diffusion d'un avis contraire :

- **boire ou préparer des aliments ou des boissons,**
- **préparer des glaçons,**
- **laver les légumes et les fruits qui seront mangés crus,**
- **préparer les aliments pour nourrissons et personnes âgées,**
- **rincer les récipients et les appareils dans lesquels sont préparés ou conservés des aliments,**
- **se brosser les dents et se rincer la bouche,**
- **usages médicaux (rinçage de blessures, lavage nasal, etc.).**

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis :

Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau raccordées au réseau d'eau potable et affichez l'information aux endroits où de l'eau du robinet reste disponible.

Le service technique communal ainsi que les instances étatiques collaborent étroitement afin de rétablir la situation au plus vite. L'administration communale vous informera dès que la qualité de l'eau potable sera rétablie.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www. ...](http://www...) .

Le collège échevinal